

La traite des personnes au Canada

**Mémoire présenté au Comité permanent de la justice et
des droits de la personne**

Gioia Stover
Conseil d'administration de BridgeNorth
gstover@bridgenorth.org

« Il n’y a point de plus cruelle tyrannie que celle que l’on exerce à l’ombre des lois et avec les couleurs de la justice. »

– Charles de Montesquieu

Introduction

Le droit à une représentation égale devant la loi ou à l’égalité des sexes et le droit de faire carrière dans divers domaines, même dans des secteurs préjudiciables comme le travail du sexe, ne peuvent pas coexister. La traite des personnes à des fins sexuelles découle de fondements inhérents à la misogynie, au racisme, au sexisme et au classisme. La traite des personnes consiste à recruter, à transporter, à transférer, à héberger ou à accueillir des personnes sous la menace ou en utilisant divers moyens comme la force, la coercition, l’enlèvement, la fraude, la tromperie, l’abus de pouvoir ou la vulnérabilité, ou à verser des sommes ou à accorder des avantages dans le but d’obtenir une forme quelconque de main-d’œuvre commerciale, comme la prostitution d’autres personnes, l’exploitation sexuelle, le travail forcé, l’esclavage ou des pratiques similaires, le prélèvement d’organes ou d’autres types d’exploitation. Par conséquent, l’exploitation sexuelle, la forme de traite des personnes la plus répandue au Canada, englobe l’échange d’actes sexuels contre de la drogue, de la nourriture, un abri, une protection, d’autres nécessités de la vie et/ou de l’argent. En ce qui concerne l’exploitation sexuelle des femmes, il faut repérer la victime, le trafiquant et l’acheteur pour connaître les causes fondamentales d’une telle industrie et pouvoir triompher de cette forme d’esclavage au Canada.

BridgeNorth

BridgeNorth est un organisme de bienfaisance fondé et dirigé par une survivante qui a pour but de mettre fin à l’exploitation sexuelle au Canada. En répondant à des besoins physiques, psychiques, affectifs et spirituels, BridgeNorth poursuit sa mission, soit de redonner aux femmes et aux filles qui ont fait l’objet d’exploitation sexuelle leur dignité et leur valeur. BridgeNorth offre des services directs ainsi que du mentorat, de la sensibilisation auprès du public, et de l’action militante dans l’intérêt des femmes, des filles et des familles touchées par l’industrie du sexe. Par le biais d’une proposition reposant sur les expériences d’un éventail de survivantes et sur la recherche, BridgeNorth encourage le Comité permanent de la justice et des droits de la personne à accepter la réalité de l’exploitation sexuelle et de la traite des personnes au Canada.

LPCPVE

La *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d’exploitation* (LPCPVE) élimine la stigmatisation et la marginalisation que vivent les femmes et les filles victimes de trafiquants en reconnaissant qu’elles demeurent les victimes d’un crime, et non des criminelles ou des nuisances. Cependant, il n’y a aucune stratégie nationale commune. En raison de cette absence d’uniformité dans l’ensemble du Canada, BridgeNorth constate qu’il devient de plus en plus difficile de protéger les femmes et les filles vulnérables, car les trafiquants transportent les participantes et les clientes de BridgeNorth dans d’autres provinces où les règles ne sont pas aussi rigoureuses ou sont non appliquées.

En raison de délais et d’une application non uniforme de cette loi, il pourrait être trop tôt pour constater les effets concrets de la LPCPVE dans le cadre d’une étude réalisée aujourd’hui. Toutefois, BridgeNorth reconnaît d’emblée que la LPCPVE permet aux victimes de prendre conscience de leur exploitation et de leur victimisation; elle les soulage de la culpabilité et de la honte qu’elles ressentent.

BridgeNorth constate qu'avec l'adoption de la LPCPVE, les femmes et les filles victimes de la traite des personnes peuvent être considérées comme des victimes ou des survivantes, car le libellé et la loi confirment le fait qu'elles sont exploitées et victimes de la traite des personnes. BridgeNorth souhaite que la LPCPVE soit renforcée et promulguée à son plein potentiel à l'échelle du Canada.

Les meilleurs exemples des avantages de la LPCPVE proviennent des pays qui acceptent le modèle nordique. Ces pays comprennent notamment la Suède (1999), la Corée du Sud (2004), l'Islande (2008), la Norvège (2009), le Canada (2014), l'Irlande du Nord (2015), la France (2016) et la République d'Irlande (2017), et il existe des variantes de ce modèle en Finlande; l'Italie, l'Israël et le Luxembourg envisagent d'adopter cette méthode. Le modèle nordique comprend : une campagne nationale de sensibilisation pour renseigner le public sur le fait que l'achat de services sexuels est préjudiciable pour les femmes et les populations vulnérables; des programmes de soutien pour les personnes qui tentent de quitter le domaine de la prostitution; et la criminalisation explicite de l'achat de services sexuels. Cette méthode se révèle efficace. Par exemple, en Suède, la prostitution de rue a diminué dans une proportion de 30 % à 50 %, le nombre total de prostituées étant passé de 2 500 à 1 500 en trois ans, et la grande majorité de la population suédoise est en faveur des lois du pays. Par ailleurs, les pays qui ont légalisé l'achat de services sexuels, comme les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ont vu la traite des personnes, la prostitution infantile et le tourisme sexuel exploser, et constaté une hausse spectaculaire du crime organisé et des organisations criminelles (Nancy Brown).

Si le Canada respecte les plans élaborés en 2014, l'exploitation sexuelle deviendra le crime dont la régression sera la plus rapide, au lieu de l'inverse. Tout comme celles de la Suède, les lois du Canada protégeront les victimes. Le paysage juridique actuel, s'il est amélioré par une coopération nationale, pourrait laisser présager un avenir positif pour les victimes de la traite des personnes. BridgeNorth sait pertinemment que partout où la prostitution est sanctionnée, acceptée ou permise, particulièrement lorsqu'elle fait l'objet d'une commercialisation et d'une institutionnalisation, la traite des personnes est florissante. Le maintien et le renforcement de la LPCPVE constitueront une étape efficace pour libérer le Canada de cette forme d'esclavage.

La LPCPVE a été adoptée pour reconnaître la nécessité de cesser de traiter la prostitution comme une « nuisance », mais plutôt comme une forme d'exploitation sexuelle qui touche les femmes et les filles d'une manière négative et disproportionnée. Selon le *Code criminel du Canada*, « [C]hacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale ». La traite des personnes et l'exploitation sexuelle portent atteinte au droit des victimes à la vie, à la vie qu'elles ont choisie, une vie qu'elles contrôlent, leur vie. Elles répriment leur liberté d'aller où elles veulent et de vivre et d'aimer comme bon il leur semble; elles n'ont plus de liberté. Elles briment également leur droit à la sécurité de leur personne en traitant les personnes prostituées comme des marchandises sous le contrôle d'un commandant supérieur. En fait, le droit à la sécurité englobe le droit à l'intimité et à la santé du corps. Comme nous l'avons expliqué, les victimes d'exploitation sexuelle, dans le domaine de la traite des personnes, se retrouvent privées de leur droit fondamental à la vie, à la liberté et à la sécurité malgré tout principe de justice fondamentale. BridgeNorth estime qu'il n'existe aucun principe de justice fondamentale qui valide la privation de ces droits, surtout pas le droit pour une personne d'acheter des services sexuels. Par conséquent, il incombe au gouvernement, conformément à la *Charte canadienne des droits et libertés*, de protéger le droit de la victime de la traite des personnes à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne, droit dont elle est privée.

Recherche

La recherche et l'accumulation de données jouent un rôle essentiel dans l'éducation et le progrès. BridgeNorth constate que les personnes qui désirent encourager et aider les victimes de la traite des personnes, qui veulent faire avancer les progrès et l'innovation, sont confrontées à l'obstacle qu'est l'ignorance et doivent avoir recours aux données probantes empiriques et personnelles à titre de références. Le manque de sensibilisation et d'éducation attribuable à l'absence de données suffisantes pour renseigner les jeunes, les premiers répondants, les juges et les membres du grand public crée l'illusion que ce problème n'existe pas. En raison de cette pénurie de données, particulièrement à l'échelle nationale, les réalités de ce crime au Canada demeurent cachées aux yeux du grand public, laissant la société dans l'ignorance et sans préparation. Par conséquent, l'exploitation et le trafic sexuels risquent de devenir le crime dont la croissance sera la plus rapide au Canada. Pour surmonter ces obstacles, BridgeNorth conseille au gouvernement de mener des études, de recueillir des données et de les rendre publiques pour venir en aide de manière efficace aux victimes de la traite des personnes et de l'exploitation sexuelle, et de faire équipe avec ceux et celles qui souhaitent aider ces victimes.

Sensibilisation et éducation du public

L'éducation découle de la recherche. Comme le disait Aristote, « [L]'ultime valeur de la vie dépend de la conscience et de la puissance de la contemplation plutôt que de la simple survie ». Autrement dit, comment peut-on se préparer à résister à quelque chose qu'on ne trouve pas pertinent? Si une personne n'est pas au courant d'un enjeu, comment peut-elle prendre conscience de sa pertinence? Enfin, comment peut-on sensibiliser les gens sans une éducation reposant sur la recherche? Par conséquent, la recherche, l'éducation et la sensibilisation sont essentielles pour pouvoir lutter efficacement contre le crime au Canada.

Puisque BridgeNorth interagit avec des professionnels de la santé, des représentants du milieu universitaire, des policiers et des juristes, l'éducation se révèle nécessaire pour aller de l'avant de façon plus efficace. Les professionnels de la santé qui sont confrontés à l'exploitation sexuelle doivent recevoir une formation sur le dialogue, les méthodes de communication et les signes de l'exploitation sexuelle afin de répondre plus efficacement aux besoins de la victime. Les représentants du milieu universitaire doivent participer à une formation obligatoire sur la traite des personnes et sur la façon de la prévenir. Ensuite, ces représentants universitaires formés doivent sensibiliser les jeunes sous leur égide en vue de prévenir d'autres abus et d'offrir des services. Les policiers et les juristes doivent recevoir une formation pour pouvoir adopter un comportement plus efficace lorsqu'ils interagissent avec les victimes de la traite des personnes. BridgeNorth estime que les policiers ne possèdent pas la formation et les ressources appropriées pour lutter contre la traite des personnes et l'exploitation sexuelle, puisqu'il n'existe aucune démarche commune pour faire face à cette victimisation. Les tribunaux et tous les intervenants dans ce système doivent recevoir une formation sur la traite des personnes. Il arrive souvent qu'on interprète mal le comportement des victimes : le lien traumatique entre le trafiquant et la victime, le comportement dissociatif qu'elle peut adopter, la réalité selon laquelle la victime est souvent forcée de faire la traite d'autres personnes. Cependant, ce ne sont que quelques-unes des réalités de la vie des victimes de la traite des personnes. Grâce à une formation obligatoire des juges et des procureurs de la Couronne, il serait possible pour les victimes de la traite des personnes de bénéficier d'un procès plus équitable et proche de leur situation, ce qui permettrait un meilleur respect de leur droit et de leur santé. BridgeNorth est appelée à agir comme expert pour donner aux intervenants du système judiciaire des avis sur les réalités de la traite des personnes, permettant ainsi aux victimes de recevoir l'aide dont elles ont besoin, et aux intervenants de comprendre leur situation. Dans de tels cas, une justice et une réhabilitation véritables sont beaucoup plus probables. Dans l'ensemble, la formation sur des éléments essentiels est déficiente dans ces domaines.

Comme il a été mentionné précédemment, les premiers répondants profiteront d'une formation sur les premiers signes de la traite des personnes, sur les réalités du travail du sexe et sur les causes fondamentales de l'exploitation sexuelle. Cette formation accélérera le processus permettant aux victimes de quitter ce milieu, de guérir et de se réhabiliter. BridgeNorth est d'avis que des changements dans le mode de vie peuvent être des signes d'une exploitation sexuelle, comme l'éloignement de la famille, l'accès soudain à plus d'argent et des absences non motivées à l'école ou au travail. Des manifestations de peur, d'anxiété, de dépression ou de soumission peuvent être le signe d'interactions avec un trafiquant. Souvent, les victimes doivent répéter des réponses toutes faites imposées par le proxénète. Lors d'une conversation courante, l'absence de contact visuel, le fait de ne pas se rappeler d'événements récents et de nombreuses incohérences dans le discours sont autant de drapeaux rouges indiquant un contrôle externe. Des signes de malnutrition, des soins de santé déficients, des signes de consommation de substances illicites et des tatouages ou marques représentant un nom, un symbole ou un code à barres sont des signes précurseurs clés que BridgeNorth connaît très bien. L'absence de pièces d'identité, le peu d'effets personnels et la possession d'un grand nombre de téléphones cellulaires sont également des signes de traite des personnes. BridgeNorth constate que souvent, les victimes d'exploitation ne connaissent pas leur lieu de résidence. D'autres signes de la traite de personnes sont de mauvaises conditions de travail, notamment une rémunération minimale, des horaires longs et inhabituels, et un niveau élevé d'endettement. Il est primordial de pouvoir compter sur l'excellence et l'exhaustivité des activités d'éducation et de recherche si nous voulons nourrir l'espoir de prévenir et d'éliminer la traite des personnes au Canada.

Même si les données sont encore loin d'être suffisantes, quelques études nous permettent de commencer à comprendre le problème qu'est la traite des personnes. Tout d'abord, la majorité des personnes prostituées entrent dans le milieu de la prostitution lorsqu'elles sont âgées de 14 à 20 ans, l'âge moyen se situant entre 14 et 16 ans. De 89 à 98 % des personnes prostituées entrent dans ce milieu à la suite d'un leurre, d'une ruse ou de la traite des personnes et n'ont pas l'option de s'en aller (Family Action). En fait, 92 % des personnes prostituées quitteraient ce milieu si elles en avaient le choix (Nancy Brown). Les femmes marginalisées, plus particulièrement les Autochtones et celles qui se disent membres de la communauté LGBTQ+, subissent plus souvent de la violence en raison de leur vulnérabilité particulière. Au Canada, le trafiquant moyen soutire 280 000 \$ par année par victime, avec une moyenne de quatre ou cinq filles sous son contrôle (Family Action). La personne exploitée sexuellement, qui a souvent un lien avec son trafiquant ou qui le connaît bien, subit une forme quelconque de force, de fraude ou de coercition pour travailler dans l'industrie du sexe. Certaines femmes se lancent dans ce domaine pour améliorer leur sort ou payer une dette, et bon nombre d'entre elles entrent, sans le savoir, dans une relation d'exploitation avec un « petit ami attentionné ». Un très grand nombre de femmes, qui sont victimisées, sont inconscientes de leur propre victimisation et de leurs droits.

Selon l'organisme Canada Family Action, les causes fondamentales de l'exploitation sexuelle sont les suivantes : « La traite des filles et des femmes est motivée par la demande en matière d'achat de services sexuels. L'Internet alimente cette demande par la pornographie. La pornographie stimule l'excitation sexuelle, ce qui crée une demande spectaculaire de services sexuels. Résultat? Il faut accroître l'offre. Et d'où cette offre provient-elle? Les filles et les femmes locales sont maintenant ciblées ici, au Canada, pour satisfaire la demande sans cesse croissante de services sexuels rémunérés. Les recruteurs dans ce milieu vont même se tenir à la sortie des écoles secondaires et dans les centres commerciaux! »
[TRADUCTION]

L'organisme Canada Family Action comprend l'importance de criminaliser le client et de réduire la demande. Les programmes de sensibilisation à l'intention des clients représentent un outil clé pour diminuer la demande de services sexuels. Ces programmes mettent l'accent sur la gestion de la colère, démontrent comment la prostitution peut accroître la traite des personnes, et suscitent la discussion sur les

relations saines et sur la façon de lutter contre la dépendance à la sexualité. Par exemple, le Men's Accountability Program de Peter Qualliotine, ainsi que 60 autres programmes distincts répartis dans différents États, ont permis à un nombre accru de clients de services sexuels d'assumer la responsabilité de leurs gestes, d'apporter des changements positifs dans leur attitude à l'égard des personnes prostituées, et de mettre fin à leur croyance selon laquelle il est acceptable d'acheter des services sexuels. Une telle formation diminue la demande de services sexuels, ce qui contribue à protéger davantage et à secourir les personnes exploitées. Grâce à des mesures de prévention et de sensibilisation de ce genre, le mythe moderne selon lequel l'exploitation sexuelle peut être normale ou acceptable dans certaines situations se dissipe rapidement.

Services et hébergement

BridgeNorth interagit avec de nombreuses victimes de la traite des personnes qui ont des besoins complexes découlant de leurs batailles, notamment contre l'abus sexuel, la négligence, la toxicomanie et d'autres problèmes imputables à des traumatismes. En raison de l'absence de services suffisamment efficaces pour traiter ces cas complexes, les victimes se privent de services fondamentaux ou doivent se déplacer pour les recevoir, ce qui engendre des coûts supérieurs à ce qu'elles peuvent assumer. En règle générale, les services au Canada pour les femmes et les filles qui quittent l'industrie du sexe sont inadéquats. Il est nécessaire de mettre sur pied un service national d'aide téléphonique offrant un soutien immédiat aux filles pour qu'elles puissent réussir à s'extirper de ce milieu. À l'heure actuelle, il n'existe pour ainsi dire aucun refuge de première étape adéquat et sécuritaire, de sorte que bon nombre des besoins des victimes de la traite des personnes ne sont pas comblés. Les maisons de transition et les refuges n'arrivent pas à répondre aux besoins de première étape. BridgeNorth a constaté, et des études le confirment, que les survivantes sont les personnes qui peuvent prendre soin des victimes le plus efficacement. Par conséquent, il est nécessaire d'investir davantage dans les organismes qui permettent aux femmes ayant une expérience pratique et aux survivantes de la traite des personnes d'agir comme mentors.

La dissuasion et, ultimement, l'élimination de l'exploitation sexuelle, qui constituent le plus grand besoin et le plus grand espoir des victimes, passent par l'élimination de la demande de services sexuels rémunérés. Sans demande, l'exploitation sexuelle dans le domaine de la traite des personnes n'a plus sa raison d'être. Le seul moyen efficace de réduire la demande est l'adoption d'une stratégie nationale commune pour criminaliser les trafiquants et les clients, et réhabiliter les personnes prostituées. Cette stratégie doit comprendre des mécanismes d'intervention efficaces, comme les programmes de sensibilisation à l'intention des clients, des programmes d'éducation communautaires et la méthode nordique (National Institute of Justice). L'illusion selon laquelle il est normal d'avoir accès, contre rémunération, au corps de la femme découle d'une éducation déficiente dans notre société. Les programmes de sensibilisation à l'intention des clients constituent un bon moyen d'informer davantage le public. Cependant, BridgeNorth est d'avis que les écoles publiques ne sont pas encore conscientes des dangers auxquels leurs élèves sont exposées. Il faut prendre des mesures importantes en matière de recherche, d'éducation et de services pour protéger les Canadiens, les renseigner et veiller à leur sécurité.

Les dangers des tiers

Certains soutiennent que des tiers sont essentiels pour assurer une offre de services favorisant la santé et la sécurité des personnes prostituées. En se fondant sur son expérience, BridgeNorth estime qu'il n'y a à peu près pas de données probantes à l'appui de cette hypothèse; en fait, des données empiriques indiquent plutôt l'inverse. Des établissements titulaires d'un permis municipal constituent une forme de tiers et sont approuvés par le gouvernement dans le but d'offrir un environnement plus sécuritaire ou

d'exercer une meilleure influence sur l'industrie du sexe. Cette approche est un échec, car BridgeNorth sait pertinemment que ces établissements autorisés servent de façades à des bordels où la traite des personnes est prolifique. Ce ne sont pas des endroits où les femmes et les filles sont en sécurité; en fait, la violence et l'humiliation qui sévissent dans un établissement autorisé sont renversantes. Le racisme est chose courante, la misogynie est acceptée, et ces établissements deviennent des endroits où les trafiquants cachent leurs victimes et sont ainsi libres d'attirer d'autres victimes.

Les données empiriques révèlent également que ces tiers portent un autre nom : proxénète (*pimp*) ou trafiquant. BridgeNorth constate que les tiers sont, de par leur nature même, axés sur l'exploitation. L'âge des filles qui sont attirées dans l'industrie du sexe diminue à une vitesse alarmante. Ces filles entrent dans le milieu du sexe par coercition ou par un concours de circonstances, et elles sont toujours forcées de faire ce que les trafiquants attendent d'elles, tout en dépendant d'eux à tous les points de vue. Les filles et les femmes plus âgées dont BridgeNorth s'occupe, même celles qui travaillent dans l'industrie du sexe par choix, n'ont pas besoin ou ne veulent pas d'un tiers pour partager leurs dépenses; elles veulent travailler de façon autonome.

Conclusion

Le Canada doit prendre des mesures pour intensifier les progrès et accroître la protection en ce qui concerne l'industrie du sexe de la façon suivante : protéger les droits et le bien-être des minorités, comme les Autochtones, les membres de la communauté LGBTQ+ et d'autres minorités vulnérables, aller le plus loin possible pour abolir l'exploitation sexuelle en acceptant les valeurs de la LPCPVE, et mettre sur pied un système de consignation efficace pour la recherche et l'éducation. Il ne faut pas tolérer l'exploitation sexuelle, car ses fondements reposent sur la misogynie, le racisme, le sexisme et le classisme. La communauté mondiale ne profite pas vraiment de l'occasion de créer une communauté plus sécuritaire où le bien-être et les droits de la victime sont de la plus haute importance, mais le Canada a la possibilité d'être à l'avant-plan des progrès pour que le monde et les pays soient plus sécuritaires.

Enfin, qui de mieux pour obtenir des conseils et savoir comment apporter une aide que celles-là mêmes qui demandent cette aide? De nombreuses survivantes ont des histoires à raconter et des conseils à donner au gouvernement, mais ce cadeau n'est pas encore apprécié à sa juste valeur. BridgeNorth garde l'œil ouvert, puisque le Canada prive les victimes de la traite des personnes de leur droit de parole, même si elles peuvent présenter des témoignages et des conseils des plus utiles. Il faut les écouter si nous voulons un pays qui progresse de la façon la plus rapide et la plus efficace qui soit.

Recommandations

- Donner la parole aux victimes et aux survivantes de la traite des personnes et de l'exploitation sexuelle.
- Mettre en œuvre intégralement la LPCPVE dans l'ensemble du pays.
- Accroître l'éducation et la sensibilisation du public à la question de l'exploitation sexuelle en se fondant sur de nouvelles recherches pour protéger efficacement et aider les victimes de ce crime.
- Criminaliser les trafiquants, les acheteurs et les tierces parties.
- Investir dans les occasions de mentorat par des survivantes de la traite des personnes.

« Une injustice commise quelque part est une menace pour la justice dans le monde entier. »

- Martin Luther King J'

Références

Brown, Nancy, « Canada is Hurting The Most Vulnerable By Legalizing Sexual Exploitation », CONVERGE MAGAZINE, 15 mai 2018.

Gouvernement du Canada, *Charte canadienne des droits et libertés*, Partie II de la *Loi constitutionnelle*, art. 7, 1982.

National Institute of Justice, « Initiatives to Reduce Demand for Prostitution and Sex Trafficking in the U.S. », 20 septembre 2016.

Demand Abolition, « John Schools: A particular, cost-effective way to reduce demand », 5 octobre 2016.

Karam, Maisie, « La traite des personnes au Canada, 2014 », Statistique Canada, 12 juillet 2016.

R. c. Ruzic, [2001] 1 R.C.S. 687, 20 avril 2001.

Schroeder, Blake, « Human Trafficking and Sexual Exploitation (In Canada and Locally) », Family Action, 14 juin 2016.

Native Women's Association of Canada, « Sexual Exploitation and Trafficking of Aboriginal Women and Girls », mars 2014.

« Tactics », Demandforum.net, 22 mai 2018.

Remerciements

L'auteure de ce mémoire aimerait remercier M^{me} Casandra Diamond et M^{me} Kate Whatley pour leur apport.